

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente novembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du vingt-trois novembre deux mille dix-huit, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. COPÉ, Maire

Mme HERICHER, M. MORIN, Mme VIELPEAU, Mme REZEG, M. ALLARD, M. LOCICIRO, Mme VAISSIERE, Mme BUFFE, Mme PEVERI, M. GUILLAUME, M. TISSERAND et Mme DIOP Adjointes au Maire,

M. PARIGI, M. BOURGEOIS, Mme GILEWSKI, M. ATTALI, M. RODRIGUES, Mme LABECA, M. SURVILLE, Mme MENNESSON, Mme BENHAMED-FAHLA, Mme SCHMIDT, M. PASTOR, Mme HUBLET, Mme PONOT ROGER, Mme KELLER BOURILLON, M. BOUVRAIN, M. SOUVERAIN, Mme SCAILLET, Mme CAR, Mme GASTINEAU, Mme ROULLAUD, M. GIRAUD et M. DIRRINGER Conseillers Municipaux.

M. BRAS, M. MERAT, M. ABASSI, M. HEMERY, Mme NOUBLANCHE, Mme ISSAD-MONCADE, M. TORUN ont respectivement donné pouvoir à M. PARIGI, M. ATTALI, Mme DIOP, M. ALLARD, Mme REZEG, Mme VAISSIERE et Mme HUBLET.

Absent excusé : Mme JACQUET, M. FIDELIN, Mme GUIBEGA

M. GIRAUD est désigné comme secrétaire de séance

Date de Notification
Date d'Affichage 07/12/18
N° de Délibération 18111501
Direction des Finances

Objet : Tenue du débat d'orientations budgétaires 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 qui impose l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

CONSIDÉRANT que ce débat doit faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue,

OUÏ Mme VIELPEAU, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 35 voix pour et 7 abstentions

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Maire,



Jean-François COPÉ

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Depuis la loi NOTRe, du 7 août 2015, un rapport sur les orientations budgétaires de la commune, visant à présenter les grandes tendances du budget de la Ville de Meaux, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

I. L'environnement macro-économique et les perspectives 2019

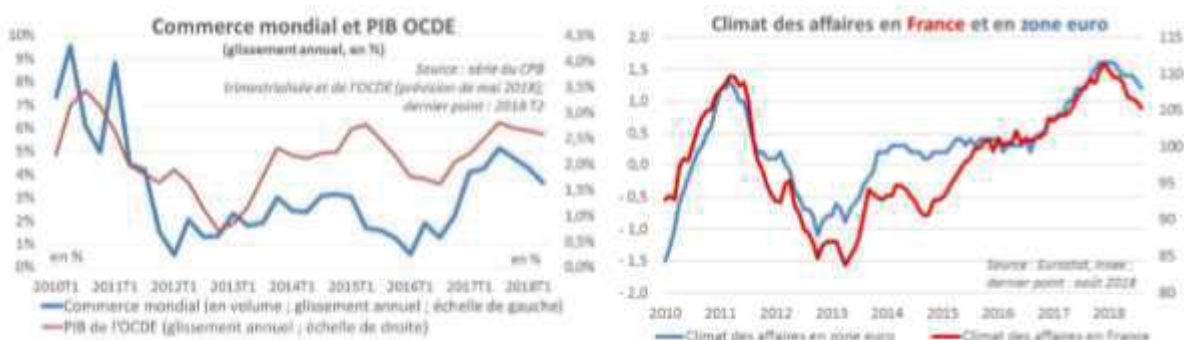
1) Contexte économique international

Si la croissance s'est affermie aux États-Unis, elle a fléchi légèrement en Europe et au Japon, et plus fortement encore pour certains pays émergents.

La croissance de la zone euro est passée d'un rythme trimestriel de 0,7 % en 2017 à 0,4 % au 1er semestre 2018. Ce freinage reflète un environnement international devenu moins favorable depuis l'été 2017, avec la hausse des prix du pétrole, l'appréciation de l'euro et l'accroissement des incertitudes commerciales et politiques.

À l'été 2018, le climat des affaires reste supérieur à sa moyenne de longue période, et la croissance européenne est soutenue par l'orientation toujours favorable de la politique monétaire ainsi que par des politiques budgétaires légèrement expansionnistes.

En France, le ralentissement a été plus prononcé que pour la moyenne de la zone euro avec une croissance limitée à 0,2 % pour chacun des deux premiers trimestres 2018 et malgré un rebond à 0,4% au troisième trimestre.



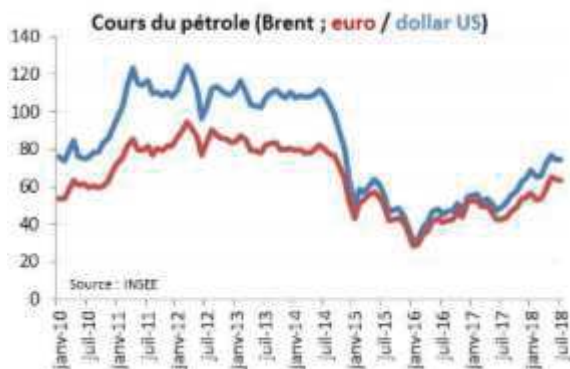
La perspective mondiale pour l'année 2019 devrait être caractérisée par une prévision de croissance modérée, et une probabilité de risques accrus

Ainsi, la croissance mondiale devrait être encore soutenue par le dynamisme de l'activité américaine, tandis que la croissance de la zone euro se stabiliserait après un ralentissement enregistré au 1er semestre 2018.

Enfin, les perspectives pour 2019 sont entourées d'incertitudes accrues qui conduisent à des risques économiques importants : montée des tensions commerciales, résultats des négociations

sur le Brexit, situation de l'Italie, déséquilibres financiers en Chine, fragilité de plusieurs pays émergents (Turquie, Argentine, Afrique du Sud, Brésil...).

Par ailleurs, le poids élevé de l'endettement public et privé dans de nombreux pays fait peser un risque supplémentaire, dans un contexte de resserrement graduel des politiques monétaires. Ces risques pourraient être amplifiés si la politique budgétaire américaine très expansive et les hausses de tarifs douaniers induisaient une augmentation plus marquée que prévu de l'inflation provoquant un resserrement plus rapide de la politique monétaire que celui actuellement anticipé par les agents économiques.



2) Contexte économique national retenu au sein du Projet de Loi de Finances (PLF)

Dans son avis du 19 septembre dernier, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) indique que le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2019 à 2022 est bâti sur un scénario de croissance de l'économie française qui reste plausible.

Il indique cependant qu'à son terme le déficit structurel de la France resterait à un niveau élevé. Il ne se réduirait que lentement au regard des règles européennes et la France n'aura pas encore amorcé, à l'horizon de 2019, le mouvement de réduction de son ratio de dette publique au PIB, à la différence de la quasi-totalité des pays européens.

Les prévisions de croissance du PIB pour 2018-2019

	France		Zone euro	
	2018	2019	2018	2019
Commission européenne (juillet 2018)	1,7	1,7	2,1	2,0
FMI (juillet 2018)	1,8	1,7	2,2	1,9
OCDE (septembre 2018)	1,6	1,8	2,0	1,9
Banque de France / BCE (septembre 2018)	1,6	1,6	2,0	1,8
OFCE (septembre 2018)	1,7	1,8	-	-
Rexecode (septembre 2018)	1,6	1,3	2,0	1,6
Consensus (septembre 2018)	1,7	1,7	2,1	1,8
Gouvernement (PLF 2019 ; septembre 2018)	1,7	1,7	2,1	2,1

Source : HCFP à partir des prévisions des différents instituts

Le Haut Conseil souligne que cette situation persistante est de nature à limiter significativement les marges de manœuvre de la politique budgétaire en cas de fort ralentissement de l'activité économique car de surcroît, si la prévision d'évolution des dépenses publiques semble atteignable, elle reste fortement conditionnée par de véritables efforts de maîtrise de la part de l'ensemble des administrations publiques.

Au sein du scénario macroéconomique retenu par le Gouvernement, les hypothèses économiques contenues dans le projet de Loi de Finances élaboré par le Gouvernement font état :

- D'un Produit Intérieur Brut qui pourrait se situer à + 1,7 % en fin d'exercice 2019,
- D'une inflation hors tabac qui pourrait se situer proche de 1,4%, légèrement inférieure au « consensus forecast » de septembre dernier
- D'un déficit nominal qui flirtera avec les 3% du PIB, une fois retraité certains éléments conjoncturels, et de ce fait s'éloignera des engagements européens en matière de trajectoires en la matière.

3) Les principales mesures concernant les Collectivités prévues dans le Projet de Loi de Finances 2019

Le PLF 2019 découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Il présente également la deuxième tranche de la baisse de la taxe d'habitation.

Il précède le projet de la loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019. Texte transitoire d'application, il ne contient pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

Le niveau global de la DGF fixé à 26,9 milliards d'€ en 2019 est maintenu pour le gouvernement à son niveau 2018, avec une nouvelle augmentation des dotations de péréquation (DSU – DSR).

Cependant, pour la deuxième année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF ce qui génère une certaine opacité sur ce qui sera in fine le montant de la dotation de chaque collectivité.

S'agissant de l'investissement, les dotations allouées aux communes et EPCI (Dotation Politique de la Ville, Dotation de Soutien à l'Investissement local, Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) s'élèveront comme l'an dernier à 1,8 milliards d'€.

Concernant la fiscalité locale, 2019 sera la deuxième année d'application du dispositif d'exonération de la taxe d'habitation. Si l'Etat confirme la compensation intégrale de cette exonération sur la base du taux et des bases de 2017, il n'y a aucune indication dans le PLF 2019 sur la suppression totale de la taxe d'habitation en 2020 annoncée par le gouvernement. Les incertitudes sur la neutralité de cette réforme demeurent.

Par ailleurs, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales reste indexé au niveau de l'inflation constatée l'année précédente. Le coefficient de revalorisation pour 2019 compte tenu de l'inflation 2018 devrait se situer autour de 2,3 %.

II. La situation financière de la Ville de Meaux.

Dès 2015 la Ville de Meaux s'est engagée dans un plan de précaution afin de maintenir sa capacité d'investissement tout en respectant l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité. Cette démarche a porté ses fruits et les résultats constatés aux comptes administratifs pour les exercices 2016 et 2017 le confirment.

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Épargne brute	6 016	10 194	10 017	9 484
Recettes réelles de fonctionnement	81 340	83 569	82 975	83 952
Taux d'épargne brute	7,47%	12,36%	12,10%	11,32%

Pour mémoire, l'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement et le taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce sont les deux critères les plus retenus par les établissements bancaires dans l'appréciation des finances d'une commune.

Il est admis pour le taux d'épargne brute qu'une valeur située durablement entre 8% et 15% témoigne d'une bonne santé financière d'une collectivité.

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Libellé Fonction	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017
AUTRES	1,87	1,76	1,81	1,80
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9,60	9,52	9,31	9,87
CULTURE	5,76	4,74	4,66	4,78
SPORTS ET JEUNESSE	10,26	9,65	9,43	9,30
ENSEIGNEMENT - FORMATION	13,33	14,40	14,56	14,88
FAMILLE	9,62	9,66	9,59	9,86
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE				
INTERETS DETTE - DOTATION PROVISIONS	2,59	1,40	1,24	1,16
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	15,16	14,95	14,92	15,43
ACTION ECONOMIQUE				
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	7,14	7,28	7,43	7,38
	75,32	73,37	72,95	74,46

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent entre 2016 et 2017 d'un peu plus de 2%. Cette augmentation est notamment due à l'application de décisions prises par l'Etat comme la revalorisation du point d'indice, aux augmentations des coûts de chauffage, à la contribution eau pluviale versée au budget annexe et à l'augmentation des frais de maintenance règlementaire.

La ville est ainsi contrainte par ses contrats de prestation de service qui évoluent en fonction des indexations prévues dans les marchés et par l'augmentation des obligations réglementaires fixées par l'Etat.

2. Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession)

	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017
CONTRIBUTIONS DIRECTES	21,44	21,93	21,85	22,32
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	14,24	14,24	14,24	14,24
DOTATION FORFAITAIRE	12,81	11,49	10,00	9,21
DSU	9,59	10,92	12,99	12,99
FSRIF - FPIC	4,84	5,77	6,22	6,22
AUTRES DOTATIONS	6,77	6,97	7,48	7,41
PRODUITS DES SERVICES	5,83	5,74	5,49	5,74
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3,74	3,97	3,21	3,21
AUTRES PRODUITS	3,14	2,64	2,47	2,61
	82,40	83,66	83,93	83,95

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession ont augmenté de seulement de +1,18 % entre 2016 et 2017

- ✓ Elles sont composées comme suit :
 - Impôts et taxes = 53,25 %
 - Dotation et subvention = 33,57 %
 - Produits des services = 6,51 %
 - Produits de cession = 2,98 %
 - Autres recettes : 1,71%

- ✓ La dotation forfaitaire a diminué de près de 10,44 % par rapport au compte administratif 2016. Elle représentait 11,96% des recettes réelles de fonctionnement en 2016 et ne représentent plus que 10,44% au CA 2017.

Evolution de la Dotation forfaitaire de la Ville de Meaux :

CA 2013	13,2 M€
CA 2014	12,8 M€
CA 2015	11,5 M€
CA 2016	10 M€
CA 2017	9,2 M€

soit une diminution de 30 % entre 2013 et 2017.

3. Les dépenses d'investissement:

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
ACTION ECONOMIQUE	0,08	0,06	0,04	0,00
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	3,66	4,44	3,50	7,41
CULTURE	0,26	0,17	0,51	0,21
ENSEIGNEMENT - FORMATION	12,58	0,92	2,08	1,42
FAMILLE	1,53	0,37	0,63	0,67
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	0,22	1,40	1,27	0,15
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1,98	1,16	3,50	9,97
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0,87	0,50	0,40	0,48
SPORTS ET JEUNESSE	0,53	2,28	1,16	0,53
Total Dépenses d'Equipement	21,70	11,31	13,09	20,85
Amortissement de la dette	12,89	6,09	5,24	5,30
Total Dépenses d'investissement	34,59	17,39	18,33	26,14

Les dépenses d'équipement étaient de près de 21 millions d'euros au compte administratif 2017.

4. Les recettes d'investissements

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
SUBVENTION ET PARTICIPATIONS	5,46	3,27	0,92	1,84
AUTRES RECETTES (FCTVA, TLE...)	4,88	3,50	4,68	0,64
RECOURS A L'EMPRUNT	18,62	5,01	4,11	6,01
RECETTES REELES D'INVESTISSEMENT	28,97	11,78	9,71	8,48

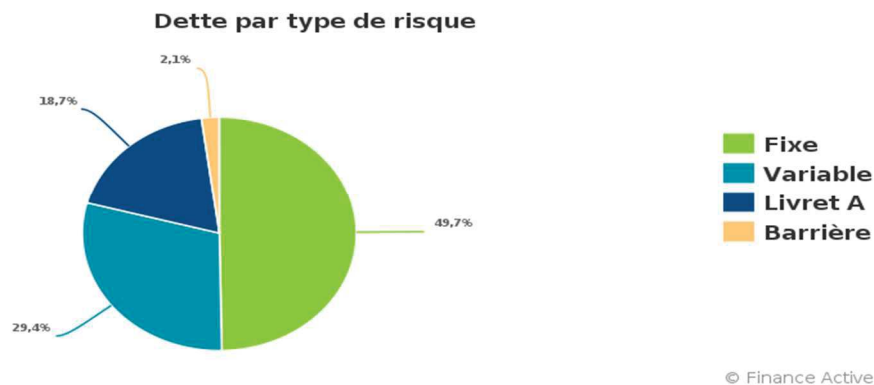
III. La structure de la dette de la Ville de Meaux

Au 31 décembre 2017, les caractéristiques de la dette du budget principal de la Ville de Meaux, s'établissent comme suit :

Capital restant dû	59 636 584 €
Taux moyen	2,00%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 7 mois.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	29 658 695 €	49,73%	2,40%
Variable	17 560 967 €	29,45%	1,36%
Livret A	11 166 922 €	18,72%	1,74%
Barrière	1 250 000 €	2,10%	3,88%
Ensemble des risques	59 636 584 €	100,00%	2,00%



97,9 % de la dette est classé en catégorie 1A, sans risque, selon la charte de bonne conduite Gissler.

La capacité de désendettement du budget principal, correspondant au rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute est estimée à 7,3 ans au 31 décembre 2017 soit bien inférieur au seuil qui devrait être fixé par la « règle d'or » instaurée par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

La gestion active de la trésorerie

La Ville de Meaux a l'obligation de disposer d'un compte unique auprès du Trésor Public dont le solde, non rémunéré, doit toujours être positif.

Pour minimiser les frais financiers, la ville conjugue la mobilisation graduelle de l'emprunt à long terme tout au long de l'année et l'utilisation de sa ligne de Trésorerie.

En 2019, la gestion de la dette communale s'inscrit dans la continuité de la stratégie menée jusqu'alors qui vise dans le contexte actuel des taux variables et fixes historiquement bas à maintenir un équilibre entre emprunts à taux fixes et à taux variables. Cela permet d'optimiser les frais financiers à court terme grâce aux taux variables, sans exposer l'avenir de la ville à des évolutions trop importantes des frais financiers en maintenant une part importante de l'encours à taux fixe.

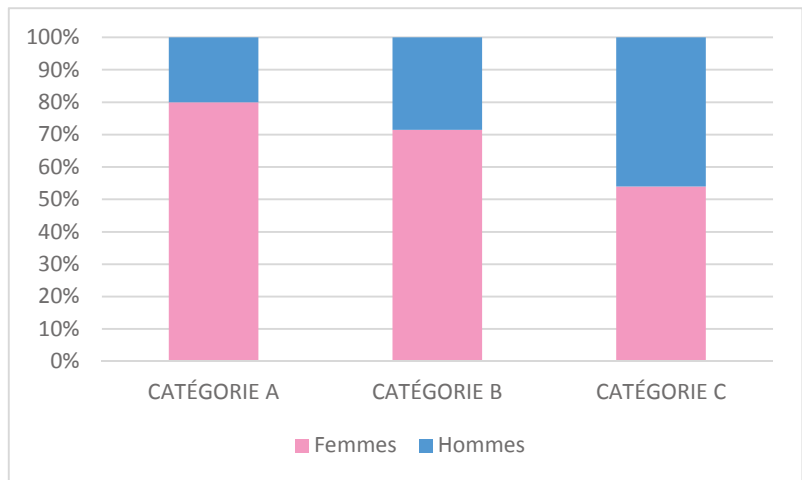
IV. La gestion des effectifs

Au 31 octobre 2018, la Ville de Meaux compte 1 197 agents sur emploi permanent :

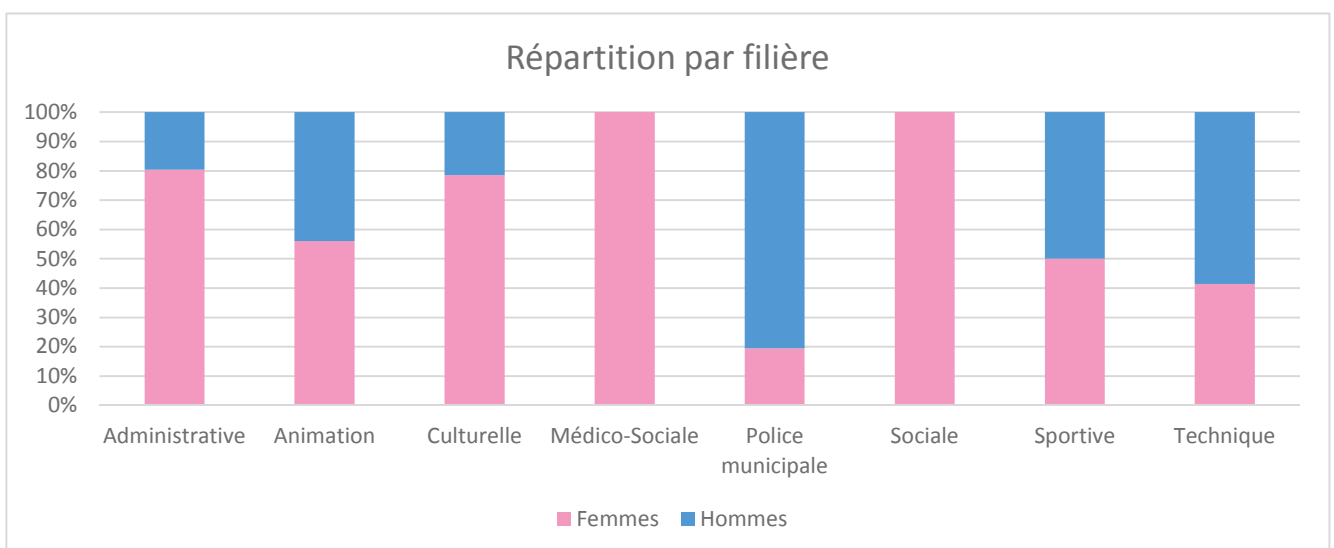
	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	569	451	1020
Non Titulaire	110	67	177
Total	679	518	1197

1. Répartition des agents titulaires par catégorie statutaire et par filière :

Les agents titulaires : Représentant 55% des effectifs titulaires de la Ville de Meaux, les femmes occupent 80% des emplois de catégorie A et 71% des emplois de catégorie B. Parmi les agents titulaires, 87,7% des femmes occupent un poste de catégorie C (contre près de 94,5% pour les hommes).

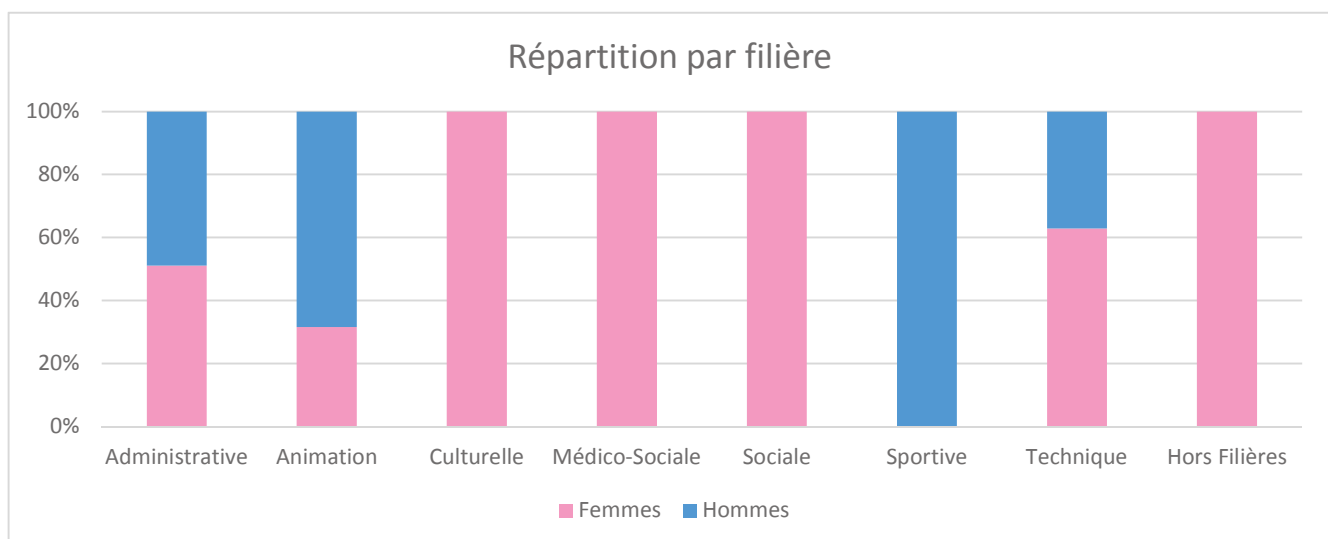


Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	139	34	173
Animation	65	51	116
Culturelle	22	6	28
Médico-Sociale	66		66
Police municipale	14	58	72
Sociale	49		49
Sportive	1	1	2
Technique	213	301	514
Total	569	451	1020



2. Agents Non Titulaires sur emploi permanent

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	24	23	47
Animation	6	13	19
Culturelle	1		1
Médico-Sociale	19		19
Sociale	2		2
Sportive		2	2
Technique	49	29	78
Hors Filières	9		9
Total	110	67	177



Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1605 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Nombre de jours travaillés : 365 (jours dans l'année) – 104 (repos hebdomadaire) – 8 (jours fériés en moyenne) – 28 jours de congés annuels – 3 jours du Maire (dont le lundi de Pentecôte) = 222 jours.

V. Les projets de la Ville de Meaux pour 2019

La Ville de Meaux est soumise au dispositif de contractualisation avec l'Etat qui encadre l'évolution des dépenses. Cette contrainte forte s'applique alors même que la ville, engagée dans la démarche du plan de précaution depuis 2015, a déjà appliqué des mesures d'économie importantes. Par ailleurs, elle est soumise aux contraintes réglementaires imposées par l'Etat et

aux règles de revalorisation des contrats prévues par les marchés publics. Ces mesures pèsent sur les dépenses de fonctionnement.

C'est dans ce contexte que la préparation budgétaire pour 2019 a été faite. La trajectoire définie dans les budgets précédents a été renouvelée : dégager une épargne nette positive pour contribuer au financement des investissements tout en maintenant la qualité des services et sans augmentation de la fiscalité.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en augmentation de moins de 1% par rapport au BP 2018. Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation de la masse salariale, principal poste de dépenses de la collectivité, qui évolue notamment en raison de la progression naturelle liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

Les charges à caractère général seront estimées en tenant compte des montants effectivement réalisés sur les années précédentes afin de les prévoir au plus près des besoins. Ainsi des augmentations attendues dans certains secteurs, la restauration scolaire notamment en raison de l'augmentation des effectifs, seront compensées par des baisses sur d'autres. Cette optimisation des dépenses permet en outre de prévoir des moyens plus importants pour 2019 pour les actions de proximité, priorité de la municipalité pour l'exercice à venir.

Les charges financières sont attendues en diminution par rapport à 2018 compte tenu de la structure de la dette de la ville qui continue de bénéficier d'un marché de taux bas.

Enfin, s'agissant des subventions aux associations, les crédits seront proposés en légère augmentation, la ville maintenant son soutien au secteur associatif.

Les recettes de fonctionnement

Au moment de la préparation budgétaire, les éléments relatifs aux dotations et aux bases de fiscalité ne sont pas connus, ils ne seront communiqués par les services de l'Etat au plus tôt à la fin du premier trimestre de 2019.

Néanmoins, compte tenu des mesures du Projet de Loi de Finances pour 2019, les recettes de fonctionnement ont été estimées avec les hypothèses suivantes :

- stabilité des dotations (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine) par rapport aux montants notifiés pour 2018,
- évolution de 3% des bases fiscales, correspondant à la revalorisation forfaitaire des bases conformément à l'inflation et aux évolutions physiques des bases.
- Les taux de fiscalité demeurent inchangés.

Compte tenu de ces éléments, les recettes de fonctionnement sont estimées en augmentation de seulement 0,5%.

Les dépenses et recettes d'équipement

L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement sera un peu moins importante que celle qui ressortait du budget 2018 mais demeure positive.

Les recettes d'investissement sont constituées du produit des cessions, du FCTA et de la Taxe Locale d'Équipement, des subventions d'investissements et du recours à l'emprunt.

Ce dernier sera limité au montant du remboursement du capital afin de ne pas augmenter l'encours de dette.

Le montant des dépenses d'équipement inscrites au BP sera donc de l'ordre de 10 millions d'euros. Outre les crédits consacrés à l'entretien général du patrimoine et aux moyens des services : maintenance lourde des bâtiments, maintenance de la voirie, des crédits seront inscrits pour la poursuite des travaux de l'école des Marronniers et pour la deuxième phase du plan vélo.